

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 avril 2026
Date de publication 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13_28042026

N°13 : COMPTE DE GESTION VILLE 2025
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2343-1,

Le rapporteur présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2025 de la Ville, dressé par Madame la Trésorière de Bar-sur-Aube :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses :	6 518 057.71 €
. Recettes :	7 256 756.02 €
. Résultat de l'exercice :	+ 738 698.31 €
. Report du résultat antérieur :	+ 5 209 137.09 €
. Résultat de clôture 2025 :	+ 5 947 835.40 €

- Section d'investissement :

. Dépenses :	3 900 655.39 €
. Recettes :	2 149 716.81 €
. Résultat de l'exercice :	- 1 750 938.58 €
. Report du résultat antérieur :	- 3 151 913.06 €
. Résultat de clôture 2025 :	- 4 902 851.64 €

Le compte proposé par Madame la Trésorière étant conforme au compte administratif 2025 arrêté par délibération distincte de ce jour, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley